SNUDIFO81

Audience enseignement spé du 4 juillet : la DSDEN financièrement exsangue ?

Bonjour chers collègues de l'enseignement spé et chers adhérents!

Nous savons que les vacances viennent de commencer et que vous ne lirez probablement pas ce mail tout de suite, mais nous tenions quand même à vous faire un compte-rendu de l'audience que nous avions jeudi soir avec Mme DUPRAT, DASEN du Tarn, Mme AVRIL, Secrétaire générale, et Mr Lagard, IEN Adjoint. La délégation de la FNEC-FP FO était composée de Benoit SEBILLE, Jérémie LEBRUNET et Christian ROBERT.

Et si le titre du mail vous intrigue, rendez-vous directement à la section 6 sur les frais de déplacement RASED ;-)

Voici l'ordre du jour que nous avions posé :

- 1. les chiffres des élèves notifiés, en attente de mise en œuvre
- 2. le Cappei : taux de réussite cette année, départs en formation l'an prochain
- 3. le problème de remplacement des enseignants spé
- 4. les stages MIN
- 5. l'ouverture d'un 2nd poste de maître E sur la circo de Gaillac
- 6. les frais de déplacement des RASED
- 7. les tests psychométriques des PsyEN
- 8. le statut des enseignants des ESMS
- 9. le DAR qui ouvre à Castres pour des élèves TSA (Dispositif d'Auto-Régulation)

1. les chiffres des élèves notifiés, en attente de mise en œuvre

Fréquence d'obtention des chiffres

Nous avons demandé à avoir les chiffres des élèves notifiés 3x/an pour avoir un regard objectif sur la situation dans le département : en septembre pour connaître la situation de rentrée, en janvier pour nous préparer aux opérations de carte scolaire et en mai-juin pour avoir une visibilité sur la rentrée suivante. En effet, nous avions jusqu'à présent eu les chiffres en mars (mars 2022 et mars 2023), mais c'est le "creux de la vague" des notifications, car beaucoup de dossiers sont déposés à la MDA en janvier-février et les notifs tombent en mai-juin, donc mauvaise visibilité sur ce qui se passe vraiment dans le Tarn...

L'administration nous a indiqué l'impossibilité de fournir ces chiffres aussi souvent, que c'est un gros travail pour les enseignants référents d'extraire ces chiffres... Elle a convenu finalement de nous les fournir 2x/an : au premier trimestre pour préparer la carte scolaire et au troisième trimestre pour mieux se projeter sur la rentrée suivante.

C'est moins bien que 3x mais mieux que 1x et encore mieux que 0x comme c'était le cas avant 2022!

Sectorisation de ces chiffres

De plus, l'administration accède à notre demande que ces chiffres soient sectorisés, en fonction des secteurs des enseignants référents. Cela nous permettra donc de mieux savoir où sont les besoins et les zones en tension, où il y a besoin d'ouvrir des ULIS, des UPE2A (nous porterons ces revendications à la prochaine carte scolaire!) et où il y a besoin de création de places en ESMS (nous prévoyons une audience en septembre avec la direction de l'ARS à ce sujet).

Nous rappelons ici que Force Ouvrière est opposée à l'Acte 2 de l'école inclusive voulu par M. Macron et qui prévoit la fermeture des ESMS et leur "dissolution" dans les établissements scolaires. Nous revendiquons le maintien des ESMS et la création de postes spécialisés en nombre suffisant pour répondre aux besoins.

Voici le tableau de l'historique des chiffres que nous avons rassemblés. Pour juillet 2024, il y a des imprécisions (erreurs de calcul de totaux dans les chiffres donnés par l'administration). Nous attendons le correctif, mais ça vous donnera quand même une idée des ordres de grandeur. Nous recommuniquerons à ce sujet à la rentrée de septembre.

NOTIFICATIONS	Mars 2023	Mars 2024	Juillet 2024
Sessad ITEP	129	84	102
ITEP	139	9	8
DITEP	0	21	21
Sessad IME	20	55	56
IME	82	62	66
Sessad IEM	-	-	14
IEM	-	-	5
Sessad TSA	68	1	185
ULIS école		0	0
ULIS collège		0	0
ULIS lycée		0	0
Segpa		0	0
SSEFS		0	84
CESDA		14	3
UPE2A		7	0
EFIV		« C'est du droit	« Trop difficile à
		commun. »	comptabiliser. »
Total	438	253	544
AESH individuel	32	24 (1 ^{er}) et 7(2 nd)	?
AESH mutualisé	50	40 (1 ^{er}) et 14(2 nd)	?
Notifications PCPE	-	Demander à l'ARS	Demander à l'ARS

Précisions sur ces chiffres

=> Il y a une grosse différence entre les chiffres du mois de mars et les chiffres du mois de juillet. Nous avions donc raison de vouloir une actualisation de ces chiffres à d'autres moments de l'année car le mois de mars n'est pas représentatif : c'est "le creux de la vague" des notifs, car la plupart des dossiers viennent d'être déposés en janvier-février et n'ont pas encore fini d'être traités par la MDA.

- Vous remarquerez qu'il n'y a aucun élève en attente pour une place en ULIS ou en Segpa dans tout le département.
- L'administration nous a dit que les notifs ITEP et SESSAD ITEP sont anciennes, car depuis 2 ans, la MDA délivre des notifications DITEP pour plus de fluidité pour l'élève à travers les composantes du Dispositif ITEP: SESSAD, accueil de jour sans nuitée, accueil de jour avec nuitée, là où il fallait avant à chaque fois refaire une demande à la MDA. Il faut toutefois constater que ces notifs ont augmenté entre mars et juillet... Quoi qu'il en soit, nous déplorons que des élèves attendent une prise en charge ITEP pendant si longtemps!
- Nous n'avons pas eu les chiffres pour les élèves en attente d'AESH. Nous avons demandé à l'administration une actualisation.
- Les notifications PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) sont délivrées par la MDA. Il s'agit d'une sorte de prise en charge "Sessad temporaire", pour soulager la scolarité dans l'attente d'une réelle prise en charge en Sessad ou en ITEP ou IME. L'ASEI est la structure qui met en œuvre cette prise en charge au niveau de département. Cela fait 5 ou 6 ans que cela existe, ce n'est donc pas transitoire. Nous déplorons qu'il faille mettre en place du "Sessad temporaire" parce que l'on manque de place dans les ESMS du département. Nous venons de demander une audience à l'ARS pour fin septembre à ce sujet. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

2. le Cappei : taux de réussite cette année, départs en formation l'an prochain

Le Cappei 2023-2024

Cette année, le taux de réussite au Cappei est très bas : 3 collègues sur 10 l'ont obtenu... Pour mémoire, il y en avait 7 sur 13 qui avaient réussi l'an dernier. Mr Lagard nous indique que, certes il est et a été exigeant sur ce diplôme lorsqu'il était IEN ASH, mais ce n'est pas dû à lui personnellement puisqu'il n'est plus IEN ASH et que c'est encore le cas. Il nous explique les raisons à ces échecs selon lui. Cela serait dû à une évolution du public candidatant au CAPPEI: avant, les enseignants passaient plusieurs années dans le spécialisé avant de se lancer dans le Cappei, maintenant les collègues veulent devenir enseignant spé, obtiennent un poste spé et tente directement le Cappei. Cela constitue une difficulté importante de cumuler la prise de poste avec toutes ses particularités, la maîtrise des textes réglementaires, la différenciation pédagogique et le Cappei. Dans plusieurs cas selon lui, les compétences pédagogiques étaient insuffisantes.

Nous sommes surpris par l'augmentation de ce taux d'échec par rapport à l'an dernier et n'imaginons pas que la compétence pédagogique des collègues ait baissé en un an... Cela nous amène au point suivant : la nécessité de départs nombreux en formation officielle sur temps de service, pour une formation conséquente en nombre d'heures.

Les départs officiels en formation Cappei 2024-2025

Concernant le Cappei session 2024-2025, il y aura 2 départs en formation officielle. Nous avons demandé pourquoi si peu alors qu'il y a eu davantage de demandes. Déjà, ça fonctionne par binôme, soit 2, soit 4, soit 6... Ensuite, ça coûte cher (déplacements à Toulouse), ça consomme des moyens de remplacement et il faut assurer le tutorat de ces collègues dans le département.

Les critères de sélection des candidats ont été le volontariat et le fait d'être déjà engagé dans une démarche de formation Cappei. Les deux collègues exercent en ULIS école.

Concernant l'argent, il faut savoir que l'an dernier, le Tarn a choisi de former 2 directeurs de Segpa, que ça a été un choix très coûteux et "presque suicidaire", car il a consommé la moitié du budget annuel de la DSDEN, soit environ 30 000€ avec des déplacements à Paris pour la formation. C'était un choix de permettre à des faisants fonction d'être formés et de pouvoir devenir personnes ressources modélisantes pour les autres directeurs de Segpa faisant fonction. L'administration se félicite de ce choix en regard de la qualité des personnels concernés et des mentions TB obtenues.

Néanmoins, nous déplorons qu'il n'y ait pas davantage de départs en formation, notamment au vu des échecs pour les candidats libres. Il est vrai que 2 départs, c'est mieux que 0 départ, comme c'était le cas depuis des années... Mais au vu des besoins dans le Tarn, c'est insuffisant. Nous renouvellerons la demande que d'autres collègues partent en formation l'an prochain. L'administration nous a affirmé son intention de former des enseignants spécialisés.

Le Cappei en candidat libre

Les autres candidats souhaitant passer le Cappei devront le faire en candidat libre, avec une formation départementale de 33h30 par le SDEI. Ils seront soumis obligatoirement aux 18h d'animations pédagogiques des circos, sans possibilité d'y substituer une partie des 33h30 du Cappei, notamment car l'administration estime que les candidats ont véritablement besoin de ces apports pédagogiques (cf. premier point sur les causes d'échec). "Les 18h, c'est pour garantir des fondations pédagogiques solides. Le Cappei, c'est en supplément." Toutefois, ils comptent aménager cette formation en proposant plusieurs temps de visio de 1h30 à la place de mercredis après-midis en présentiel, pour permettre aux candidats de souffler, de se documenter, de rédiger...

Il y avait jusqu'au 26 juin pour signaler son intention de préparer le Cappei en candidat libre auprès de l'IEN ASH. En septembre, il sera également possible de le faire, sans doute jusqu'à la fin du mois. Le calendrier n'est pas encore connu, mais il sera sensiblement identique à celui de cette année.

Cette réponse, pour le SNUDI FO 81, est inacceptable : la demande de voir la totalité des 18h d'AP consacrée au Cappei doit être entendue. Nous serons vigilants aux conditions de travail des candidats libres, qu'ils n'hésitent pas à nous saisir en cas de difficultés.

Affectation provisoire dans le spécialisé

Pour faire suite à une idée proposée par Mme Avril lors de la dernière audience enseignement spécialisé de décembre, l'administration a proposé une AFA, affectation provisoire, sur un poste spécialisé resté vacant aux collègues de l'ordinaire manifestant leur intention d'exercer dans le spécialisé. Cela leur permettra d'expérimenter le spécialisé un an tout en restant titulaire de leur poste. Certains pourront préparer le Cappei sur ce poste. Cinq collègues sont concernés par cette mesure pour l'an prochain et un collègue a refusé la proposition qui lui a été faite. Les postes spé proposés à ces collègues ont été soigneusement étudiés (proches géographiquement, bonne dynamique d'équipe...), "c'est de la dentelle". De fait, très peu de postes spé restent vacants l'an prochain (nous n'avons pas demandé combien).

Nous nous félicitons de la mise en œuvre de cette mesure à mettre au crédit de notre précédente intervention en décembre. Nous souhaitons que cette mesure puisse être reconduite l'an prochain par l'administration.

Candidats libres exerçant dans l'ordinaire

Pour l'instant, aucun candidat ne se trouve dans cette situation. Nous avons porté plusieurs demandes concernant les conditions de travail de ces collègues, en nous appuyant sur les remontées que nous avons eues cette année. En résumé, il faut se signaler au SDEI pour connaître les postes spé environnants susceptibles de servir de support pour la passation du Cappei. "Les choses sont vues au cas par cas, mais l'idée, c'est d'accepter, si c'est faisable." Au niveau des interlocuteurs, de qui fait quoi, la circo est responsable de l'aspect "prêt de classe" (quand c'est une ULIS école) et le SDEI est responsable de l'aspect "modalités Cappei". Nous n'avons pas évoqué la possibilité d'un prêt de classe en collège (Ulis ou Segpa) ni en ESMS (ITEP, IME, IEM...), mais cela doit pouvoir être possible si tous les acteurs sont d'accord : nous vous conseillons de nous consulter le cas échéant.

Si d'aventure vous entendiez parler de collègues souhaitant présenter le Cappei dans ces conditions, n'hésitez pas à les orienter vers nous pour que nous puissions les conseiller.

3. le problème de remplacement des enseignants spé

Nous avons déploré le manque de remplacement dans le spécialisé. Plusieurs choses à noter : - pour les collègues des dispositifs ULIS école : sur le principe, ils sont remplaçables au même titre que les collègues de l'ordinaire. "Ils ne le sont pas moins, mais pas davantage." Mais l'administration applique des règles de priorisation dans les remplacements (ex : une école à 1 classe est en priorité n°1), il y a un pilotage départemental des moyens avec parfois des prêts de remplaçants d'une circo à l'autre. Si un coordo ULIS est absent longtemps, son remplacement devient "ultra prioritaire", surtout s'il y a des difficultés sur ce dispositif.

- pour les collègues des ESMS : Mme la DASEN estime qu'il est contre-productif de mettre un remplaçant pour une absence d'un ou deux jours et que le taux d'encadrement avec les équipes d'éducateurs est suffisant. Toutefois, si l'absence dure une semaine, là oui, on peut mettre un remplaçant.
- pour les collègues des ESMS privés sous contrat simple (établissements ANRAS et Notre Dame de l'Espérance) : ils ne sont jamais remplacés car ils relèvent du privé.

Au moins, la politique du département sur ces questions est éclaircie, même si elle n'est pas satisfaisante. Le SNUDI ne peut pas se contenter de cette réponse. L'état du remplacement dans notre département nécessite l'ouverture de tous les postes de remplaçants nécessaires, la dotation doit être augmentée. Le SNUDI interviendra dans ce sens lors du CSA et du CDEN du 5 septembre!

Nous avons demandé la constitution d'une brigade de remplaçants spécialisés pour remplacer les enseignants spécialisés, tel que cela se fait dans le département des Alpes Maritimes. Mme la DASEN a objecté en disant qu'ils n'en auront bientôt plus et que cela posait des problèmes : il y a des manques de remplaçants dans l'ordinaire, alors que ceux du spécialisé n'ont pas de remplacement à faire. La DASEN nous indique qu'il y a toutefois "une analyse qualitative des circos pour savoir quel remplaçant mettre sur un poste spé".

4. les stages MIN

Les délais pour s'inscrire

L'an dernier, nous avions été destinataires de la circulaire académique des MIN la veille de la fermeture du serveur... Nous avions fait remonter ce problème à l'administration. Cette année, nous avons vu un doublement du délai pour s'inscrire : il est passé de 2 jours à 4 jours !!! (ironie, bien sûr)

- La circulaire nationale est parue le 4 juin.
- La circulaire académique était en cours de signature le 14 juin.
- Les mails sont partis du rectorat vers les départements le 18 juin (mais ils n'ont pas été transférés par tous les IEN).
- Le rectorat a envoyé un correctif le 24 juin sur les n° des modules, donc la procédure était à refaire pour tous.
- Le serveur fermait le 28 juin.

Nous avons demandé à ce qu'un délai plus long nous soit accordé l'an prochain. L'administration nous a dit qu'elle avait d'ores et déjà fait remonter ce problème au niveau académique, responsable de ces délais. La FNEC-FP FO interviendra également auprès du Recteur en ce sens.

Les critères d'attribution des MIN

Ils n'ont pas de statistiques sur la satisfaction des demandes, il faut se tourner vers l'académie. L'attribution des MIN dépend d'une enveloppe budgétaire académique et non pas départementale, la DSDEN du Tarn n'a pas la main sur ça.

Nous avons demandé pourquoi même les formations MIN en visio sont refusées, puisqu'elles ne coûtent pas d'argent à l'académie ? (elles consomment "juste" des moyens de remplacement dans le département) Même réponse : ils ne savent pas et n'ont pas la main.

Nous déplorons ces dernières années le faible nombre de candidatures satisfaites, alors que les enseignants spé ont besoin de se former, en particulier lorsqu'ils changent de type de poste spé. Nous suivrons avec attention les résultats de cette campagne d'inscription MIN 2024-2025. Concernant les formations MIN en visio, la FNEC-FP FO interviendra auprès du Recteur. Si vous êtes concernés par un refus, faites-nous remonter vos dossiers.

5. l'ouverture d'un 2nd poste de maître E sur la circo de Gaillac

Forts d'une pétition signées par 130 collègues du bassin gaillacois, nous avons porté la demande de nos collègues du RASED de Gaillac d'obtenir un poste de maître E supplémentaire. En effet, le maître E est seul pour couvrir 36 écoles (5 000 élèves) et, s'il peut répondre en grande partie aux demandes formulées, la prise en charge de chaque élève est insuffisante : une douzaine de séances en moyenne, ce qui revient davantage à du saupoudrage... De plus, nombre de collègues ne formulent plus de demandes RASED car ils savent qu'elles ne seront pas satisfaites.

Mme la DASEN nous fait remarquer le fait que ce n'est pas le maître E qui pilote la circo, c'est l'IEN. Ce qui guide son action pour les ouvertures de postes, c'est la hiérarchie des besoins en fonction des moyens qui lui sont attribués. La priorité avant toute création de maître E, ce sont

les enseignants référents qui croulent sous les dossiers : ils sont passés de 300 dossiers à 270 grâce à la dernière ouverture, et la DASEN estime que l'idéal pour les prochaines années serait d'ouvrir un à deux postes d'enseignants référents supplémentaires. Ensuite, elle privilégie les postes devant élèves (j'ai indiqué que les RASED sont devant élèves) pour pouvoir suivre les fluctuations démographiques et les postes de remplaçants.

Au final, la DASEN nous a dit que tout ça ne veut pas dire que la demande ne soit pas légitime, mais ça dépend de ses moyens. Pourquoi pas si elle a un jour une dotation positive pour la carte scolaire, elle n'est pas dogmatique sur ce point. Nous lui avons dit que nous porterions donc à nouveau cette demande lors de la prochaine carte scolaire.

La légitimité de la demande d'ouverture de poste n'est pas remise en question par la DASEN, les collègues du RASED et des écoles ont donc raison de demander l'ouverture de ce 2nd poste. Le SNUDI FO va tout mettre en œuvre pour l'obtenir à la rentrée. En tout état de cause, on voit bien encore que le Tarn a besoin d'une dotation en postes supplémentaires.

Nous vous invitons à partager cette pétition auprès de vos connaissances du Gaillacois, enseignants, AESH, parents d'élèves...

Voici le lien pour la signature en ligne : https://forms.gle/B2m3SeUxunhvF2tv5

6. les frais de déplacement des RASED

Les collègues RASED ont une enveloppe fin août pour leurs frais de déplacement de septembreoctobre. Puis plus rien jusqu'en mars-avril (d'habitude) où une nouvelle enveloppe est débloquée pour rembourser les frais de novembre à juin. Les collègues avancent donc une grande partie de ces frais pour la 2e enveloppe avant de pouvoir être remboursés (ordre de grandeur : 400€). Or cette année, l'enveloppe a été débloquée le 28 mai et certains collègues nous ont remonté que son montant avait été réduit (passant de 675 à 400€).

Face à nos demandes de clarification sur le fonctionnement de ces remboursements, voici ce que nous a expliqué l'administration. Cela dépend des LDG du rectorat (Lignes Directrices de Gestion) : ce sont eux qui pilotent ça, qui paient, qui calculent les montants... La DSDEN n'a pas la main. Le rectorat fonctionne par année civile : ils donnent une enveloppe fixe à chaque département pour les déplacements des itinérants (IEN, CPC, RASED...). Le département dispatche ensuite cet argent entre les circos, il n'y a pas de critères, mais un fonctionnement historique ancien. Une grosse partie de l'enveloppe est débloquée par les circos en mars pour la période novembre-juin, puis la fin de l'enveloppe est consacrée à la période septembre-octobre. Puis ils attendent l'enveloppe de l'année civile suivante.

Cette année, l'enveloppe des itinérants a été débloquée très tardivement par le rectorat et elle a été réduite de 40% par rapport à 2023. <u>Le budget global de la DSDEN a lui aussi été réduit cette année</u>... La faute aux 692 millions de remboursement que Bruno Le Maire a imposés à l'Education nationale pour l'exercice 2024! Nous espérons voir très prochainement la fin de ces politiques d'austérité pour l'Education nationale et tous les services publics, avec des impacts positifs sur le montant des enveloppes...

Ainsi, même les IEN ont dû renoncer à des remboursements de déplacement cette année! Nous invitons ces personnels à se syndiquer auprès du SNCI-FO pour que nous défendions leurs droits. La DASEN va même jusqu'à nous dire que de toute façon, les déplacements saisis par les personnels au-delà de l'enveloppe ne seront pas validés au rectorat, donc n'existeront pas et donc n'ouvriront pas droit à remboursement...

De plus, la DSDEN a tenté cette année de changer le "fonctionnement historique" entre circos pour rééquilibrer la répartition de l'argent en tenant compte de qui se déplace, à quelle fréquence, sur quelle distance... Ils conviennent que ce n'est pas satisfaisant et vont réétudier les besoins.

Tous ces éléments expliquent pourquoi certains collègues ont vu leurs frais réduits parfois drastiquement !

L'essence même de la mission des corps d'inspection, des CPC et des RASED, est de se déplacer et d'aller à la rencontre des équipes et des élèves. Le remboursement des frais de déplacement est donc un point central pour la réalisation de ces missions. Pour le SNUDI FO, il y a une obligation pour l'administration de rembourser tous les frais de déplacement. La FNEC-FP FO 81 va saisir le Rectorat et le Ministère pour lever ce problème. Nous invitons les collègues concernés à saisir le SNUDI FO pour constituer des dossiers en vue de saisir le Recteur pour être remboursé, que ces déplacements aient été validés ou pas par l'administration. Et si ça ne suffit pas, nous les accompagnerons pour le Tribunal administratif.

7. les tests psychométriques des PsyEN

Suite à une enquête menée par la Secrétaire générale auprès des circos, il apparaît que les psy du RASED de Gaillac est particulièrement mal doté dans le département : ils ont des WISC obsolètes (test pour les 6-16 ans) et un seul psy sur 3 a un WPPSI (pour les <6 ans) mais il est obsolète. Il faut savoir que, pour l'orientation des élèves, la MDA refuse les tests s'ils sont obsolètes...

Les psy du RASED d'Albi ont des WISC à jour, mais leurs WPPSI sont obsolètes.

Face à nos demandes, l'administration affirme être en discussion avec les communautés d'agglo pour des dotations, que ça suit son cours, mais que c'est lent. Ils ne peuvent pas euxmêmes acheter de nouveaux tests, car cela n'est pas dans leurs attributions et serait refusé au niveau du rectorat.

Qu'à cela ne tienne, nous allons directement saisir le Rectorat pour qu'ils achètent des tests si jamais ces tractations ne débouchent pas rapidement sur un achat. D'autant que certains départements français ont fait le choix d'acheter eux-mêmes des tests psychométriques pour leurs équipes. Parfois ils tiennent à disposition de leurs équipes des tests très spécifiques pour des élèves à profils particuliers. Nous allons solliciter le Recteur d'académie sur ce point car il est inacceptable que des PsyEN aient encore à travailler pour un temps indéterminé avec du matériel obsolète et non pris en compte par la MDA pour l'orientation des élèves...

8. le statut des enseignants des ESMS

Accès incomplet à ARENA

Les enseignants des ESMS n'ont qu'un accès incomplet à la plateforme ARENA : ils n'ont notamment pas d'accès au LSU, ni au LPI, ni aux fiches RSST. La réponse de l'administration tient en deux points :

1- les enseignants mis à disposition des ESMS n'ont pas accès aux fiches RSST puisque l'Education nationale n'a pas d'action sur la réponse à apporter et les enseignants des établissements privés n'ont pas d'accès aux fiches RSST car c'est l'ESMS qui est l'employeur. Nous invitons quand même ces personnels à remplir des fiches RSST papier (voir pièce jointe) en cas de risques sur leur lieu de travail, à l'envoyer au SDEI et au SNUDI FO 81 afin que nous puissions défendre vos conditions de travail lors des réunions F3SCT (ex-CHSCT) que nous avons plusieurs fois par an avec l'administration.

2- les enseignants n'ont pas d'accès au LSU ni au LPI car les élèves des ESMS n'ont pas de n° INE. Nous venons d'apprendre que ce sera chose faite dès la rentrée de septembre 2024. **Contactez-nous en cas de manquement à la rentrée prochaine!**

Décharge des coordonnateurs pédagogiques

Il n'y a pas de texte réglementaire pour encadrer ce temps de décharge, mais il existe un usage dans le Tarn en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans l'UE. Cette décharge permet entre autres (nombreuses!) choses aux coordos de participer à nombre de réunions institutionnelles sur leur temps de service plutôt qu'en soirée. Cela leur évite de faire exploser le nombre d'heures effectuées et maintient l'épuisement professionnel à distance. Nous n'avons pas eu de mode de calcul pour ces heures de décharge en fonction du nombre d'élèves, mais quoi qu'il en soit, Mr Lagard nous a indiqué qu'il serait possible de saisir Mme Lebrasseur, l'IEN ASH, en cas de décharge insuffisante, afin que la situation soit étudiée.

N'hésitez donc pas à contacter Mme Lebrasseur si c'est votre cas et à nous saisir pour que nous puissions appuyer votre demande.

9. le DAR qui ouvre à Castres pour des élèves TSA (Dispositif d'Auto-Régulation)

Un Dispositif d'Auto-Régulation va ouvrir dans une école castraise en septembre prochain. Pour les curieux, voici le texte réglementaire qui encadre ce nouveau dispositif. C'est une instruction ministérielle de 2021 assortie d'un cahier des charges :

https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/SSAA2127473J.htm

Nous portons votre attention sur trois points de cette instruction :

- un enseignant supplémentaire non spécialisé est affecté sur le DAR.
- c'est un poste à profil pour assurer une sélection.
- le remplacement des enseignants de l'école pour permettre la formation de l'équipe au moment de l'installation du DAR est assuré par le département.

Et voici ce que l'administration nous a expliqué sur le fonctionnement du DAR :

- C'est un dispositif qui vise à accueillir jusqu'à 10 élèves présentant un TSA, qui ont une notification IME et qui sont effectivement pris en charge par un IME, en l'occurrence ici l'IME de Lostange. L'IME choisira soigneusement ces élèves au regard de leurs capacités d'apprentissage et de leur comportement. L'administration fait confiance à l'IME pour cette sélection, car ils ont déjà fait "un super travail avec leur UEMA". Ces élèves ne seront pas comptés dans les effectifs de l'école pour calculer la moyenne d'élèves par classe pour les mesures de carte scolaire. Pourtant, les élèves d'ULIS sont désormais comptabilisés dans les effectifs de leur école, alors

pourquoi pas ceux du DAR ? Nous appelons les collègues à être vigilants lors de la carte scolaire 2025 et à nous saisir en cas de besoin.

- Un enseignant surnuméraire sera affecté sur l'école pour travailler dans ce DAR. Face à notre étonnement que cela n'ait pas été étudié en carte scolaire, l'administration nous a indiqué que ce moyen était une dotation ministérielle intervenue après la carte scolaire. Il ne sera pas spécialisé, mais aura "une formation massive". Nous sommes surpris que le Ministère dispose ainsi de moyens supplémentaires alors que nous manquons cruellement d'enseignants, de remplaçants, d'enseignants référents...
- L'IME va mettre à disposition un "plateau technique", c'est-à-dire différents professionnels : éducateurs spécialisés, psychologues, etc. C'est donc l'ARS qui finance en grande partie le fonctionnement de ce dispositif : nous souhaiterions pourtant qu'elle ouvre des places en ESMS, vu les délais d'attente dans le département et le nombre d'enfants qui en pâtissent!

Là où nous sommes inquiets quant à ce dispositif, c'est que nous avons eu des retours du fonctionnement de DAR dans d'autres départements... Élèves qui font de multiples crises en classe, éducs spé pas remplacés notamment quand ils sont en formation, plateau technique promis mais incomplet, remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants, retard allant jusqu'à 2 mois dans le programme de collège pour les classes accueillant un DAR, nonconsultation des enseignants accueillant les élèves du DAR lors des bilans de fonctionnement, etc. L'administration nous a assurés qu'en cas de difficulté, on pourrait les saisir pour réévaluer la situation. Nous invitons les collègues de cette école à nous saisir en cas de besoin.

En conclusion, nous déplorons le manque de moyens humains et financiers de notre département qui met à mal les conditions d'enseignement de nos élèves, aussi bien dans l'ordinaire que dans le spécialisé. Plus que jamais, le SNUDI FO exige l'abandon de l'Acte 2 de l'école inclusive "sauce Macron" et revendique le maintien des ESMS, l'ouverture de tous les postes spécialisés nécessaires et le départ en formation spécialisée de tous les enseignants qui le souhaitent.

Les membres du bureau du SNUDI FO 81 se joignent à nous pour vous souhaiter d'excellentes vacances !

Amicalement,

Jérémie Lebrunet et Céline Felipe, pour le SNUDI FO 81